



Décision de radiodiffusion CRTC 2007-378-1

Ottawa, le 26 octobre 2007

**Astral Media Radio (Toronto) Inc. et 4382072 Canada Inc., associés
dans une société en nom collectif faisant affaires sous le nom de
Astral Media Radio s.e.n.c.**
Salmon Arm, Enderby et Sicamous (Colombie-Britannique)

*Demandes 2007-0909-0 et 2007-0910-8, reçues le 18 juin 2008
Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-76
9 juillet 2007*

Erratum

1. Par la présente, le Conseil corrige une erreur s'étant glissée dans la version anglaise de *CKXR-FM Salmon Arm – nouveaux émetteurs à Enderby et Sicamous*, décision de radiodiffusion 2007-378, 17 octobre 2007.
2. Le Conseil remplace, dans la version anglaise, le nom de la titulaire, dans l'entête de la décision, par le suivant (la correction est en gras) :

Astral Media Radio (Toronto) Inc. and **4382072** Canada Inc., partners in a general partnership, carrying on business as Astral Media Radio G. P.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>